

Délibération n°8

*Objet : Information des
décisions du Président*

Date de convocation :
14/09/2010

Date d'affichage :
14/09/2010

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
20

Nombre de votants :
20

L'an deux mille dix,
le 22 septembre 2010 à 17 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, LUENGO, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE Christian, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, ROZES, TAFOUREAU, Mme LESTRADE Solange suppléante de Mme VIDAL.

Excusés : Mesdames FERRERO, KUHN, LAFARGUE, Messieurs CALVET, CAZOTTES, DUSSOCHAUT, GIORDANA, GUTHMULLER, QUET, LABOUYSSE, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE, RESONGLES.

Secrétaire de séance : Monsieur JOFRE.

Dans le cadre de la délégation de compétences attribuée au Président par délibération n°3 du 13 mai 2008, et conformément aux dispositions des Articles L. 5211-1 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe les délégués que les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier Comité Syndical :

- le 12 août 2010 : Monsieur le Président a signé un avenant au marché avec la société ANCO pour le lavage de 70 bacs complémentaires pour un montant de 8,10 € HT par bac et un montant total de 567,00 € HT.
- le 15 septembre 2010 : Monsieur le Président a attribué le marché d'acquisition de 50 bacs pour la collecte sélective d'un volume de 770 litres à la société E.C.D. pour un montant total de 6 464,38 € TTC,
- le 21 septembre 2010 : Monsieur le Président a accepté l'indemnité d'un montant de 413,51 € de la société d'assurances Groupama d'Orléans relative à la réparation du rétroviseur d'un véhicule de la collectivité.

Le Comité Syndical prend acte des décisions présentées ci-dessus.

- A D O P T E E -

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE